



Sougéat infos

Bulletin municipal, Numéro 50 - Décembre 2021

De Roz-Landrieux à Sougéat
Trophée du pays de Dol, dimanche 29 août 2021



Réaménagement
du centre bourg
page 15



DECI page 5



Trophée du pays
de Dol page 20

Route de Vaucenscion
Photo Jean-Yves Lefrançois

SOMMAIRE

**Communiqués
de la Mairie
pages
4 à 6**

**Le mot du
Maire
page 3**

**Condensés
des
délibérations
pages
7 à 9**

**A propos
du marais
pages
10 à 11**

**Communauté
de commune
page 12**

**Infos sociales
page 13**

**La vie
communale
pages
14 à 19**

**La vie
associative
pages
20 à 23**

**Voeux 2022
page 24**

Directeur de la publication:
Rémi Chapdelaine
Comité de rédaction :
La commission information
Mise en page : Eric Hamel
Tirage 350 exemplaires
Impression : Imprimerie Doloise
Photo Eric Hamel



Le mot du Maire



Editorial

Une année s'achève, lors de laquelle la pandémie devait être jugulée, au moins maîtrisée, nous l'espérions...

Nous nous sommes trompés ! D'abord parce que le virus est plus insaisissable qu'il n'y paraissait et aussi parce qu'un certain nombre d'entre nous ne joue pas le jeu. Au nom de la sacro-sainte liberté individuelle, liberté de disposer de son corps, parfois même tout simplement par peur, certains refusent de se faire vacciner.

Une minorité certes, quoique, mais suffisante pour compromettre l'immunité collective indispensable. Suffisante pour prendre en otage la majorité des gens résignés, déterminés même, qui accepte de bon cœur toutes « mesures » jugées utiles ou indispensables. La liberté individuelle est une dérive lorsqu'elle nuit à l'intérêt général et, plus grave encore, à la santé publique.

En tant qu'élu et donc responsable j'estime devoir tenir ce discours.

En faisant allusion à la pandémie, lors de leur récent congrès, le président des maires de France a dit :

« l'Etat a fait ce qu'il a pu », ce qui n'est pas un reproche, « mais nous avons dû faire tout le reste... ! ». Effectivement, les communes ont fait le maximum pour aider les gens, Sougeal avec ses modestes moyens, y a pris toute sa part.

Soyons réalistes, guidés par la crainte de déplaire et inhibés par la campagne électorale déjà lancée, nos politiques n'imposeront rien, n'obligeront pas.

Ne perdons pas espoir, malgré tout la vie continue, mais elle change... On m'a fait remarquer dernièrement que, l'espace d'une décennie, la population de Sougeal aura beaucoup changé. Elle aura été, pour ainsi dire totalement renouvelée, enfin... presque. Aussi, nos projets doivent accompagner ce changement, faire en sorte que Sougeal pour rester attractif évolue avec sa population au plus près des nouveaux usages et des besoins pour enrayer la spirale à la baisse de la démographie. Pour ce faire, la question du logement est primordiale et nous œuvrons dans ce sens.

C'est la raison pour laquelle je suis heureux de vous annoncer de manière certaine que rue de la Forge, sur le site de la Maison Guy, les opérations de construction de 3 logements vont reprendre.

Suite à nouvel appel d'offres, tous les lots sont pourvus et les marchés signés pour qu'enfin, en fonction des disponibilités des entreprises, une première pierre soit bientôt posée et les travaux débiteront.

Heureux également de vous dire qu'en moins d'un an les 7 lots du Lotissement « la Chenevière » ont été réservés et que les constructions y ont déjà débuté. Heureux encore de pouvoir révéler que les parcelles en friches aux entrées du bourg (propriétés Lerquemain) sont en cours d'acquisition par la commune, qu'elles seront défrichées et que l'une d'entre elles sera viabilisée pour être lotie.

Enfin, en cœur de bourg comme sur sa ceinture, d'autres espaces publics et privés seront bientôt dédiés à la construction et à l'habitat à titre principal. La demande est là, il faut y répondre. Il y a urgence car nous n'avons plus rien à vendre.

Dans le même temps, la réflexion sur le réaménagement du bourg se poursuit et, comme promis, les aménagements envisagés seront portés à votre connaissance en début d'année prochaine en vous expliquant les objectifs recherchés. Dans un autre registre, les mises aux normes se poursuivent. Elles concernent notamment le chauffage de l'église dont les travaux ont débuté et la défense extérieure contre les incendies à propos de laquelle les opérations sont imminentes et un planning prenant en compte les priorités est en cours d'élaboration. Ces opérations et d'autres, sont développées dans les rubriques de ce bulletin, pour la réalisation duquel je veux remercier vivement Eric Hamel et les membres de la commission information.

Je vous en souhaite une excellente lecture. Il est le reflet d'une actualité particulièrement riche et abondante. Preuve qu'à Sougeal il se passe toujours quelque chose et ça n'est sans doute pas fini...

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël en famille et tous mes vœux de santé, prospérité et bonheur pour la nouvelle année.

*Avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent de la maladie ou de la solitude, parfois les deux.
Bien à vous,*

Rémi Chapdelaine



Ouverture du secrétariat de Mairie

Le secrétariat sera fermé du vendredi 24 au vendredi 31 décembre 2021 inclus.

Reprise des horaires habituels à compter du 3 janvier 2022.

Rappel : Le secrétariat est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Fermé le samedi, dimanche et jours fériés

Tel : 02.99.48.61.93

Numéro d'astreinte en cas d'urgence les week-ends et/ou jours fériés : 07.57.46.71.51

Mail :

mairie-sougeal@wanadoo.fr

Site internet :

www.mairie-sougeal.fr

Le recensement à 16 ans



Bientôt 16 ans ? Pensez à vous faire recenser !

À partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), et d'être inscrit(e) automatiquement sur la liste électorale à vos 18 ans.

Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

Pour se faire recenser, il suffit de vous présenter en mairie avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), et un livret de famille.

Déchèterie Pleine-Fougères : nouveaux horaires

Depuis le **15 novembre**, la déchèterie de Pleine-Fougères est ouverte :

- **Lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (18 h l'été)**

- **Vendredi, de 14 h à 17 h (18 h l'été)**

Passeport et carte d'identité



Pour demander une carte d'identité et/ou un passeport, il faudra vous rendre dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement. Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile.

Voici les mairies les plus proches à contacter pour une prise de rendez-vous :

- **Dol de Bretagne** : 02.99.48.00.17

(RDV en ligne possible sur le site www.dol-de-bretagne.fr)

- **Combourg** : 02.99.73.00.18
- **Pontorson** : 02.33.60.00.18
- **Maen Roch** : 02.99.98.61.04
- **Le Ferré** : 02.99.95.17.85

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

À vos agendas !!!

L'élection présidentielle française de 2022 se déroulera **les dimanches 10 et 24 avril 2022**. Quant aux élections législatives, elles auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales ? Plusieurs solutions existent :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr, sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le ministère de l'Intérieur et la Direction de l'information légale et administrative des Services du Premier ministre (DILA) afin de rendre son utilisation plus facile pour tous

- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription

- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

SALLE POLYVALENTE	Tarifs location salle et vaisselle			
	Petite salle		Grande salle	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
NATURE DE LA PRESTATION				
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Caution de garantie	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €	
Vaisselle	0,40 €			
Le remplacement de la vaisselle manquante ou cassée est à la charge de l'utilisateur				

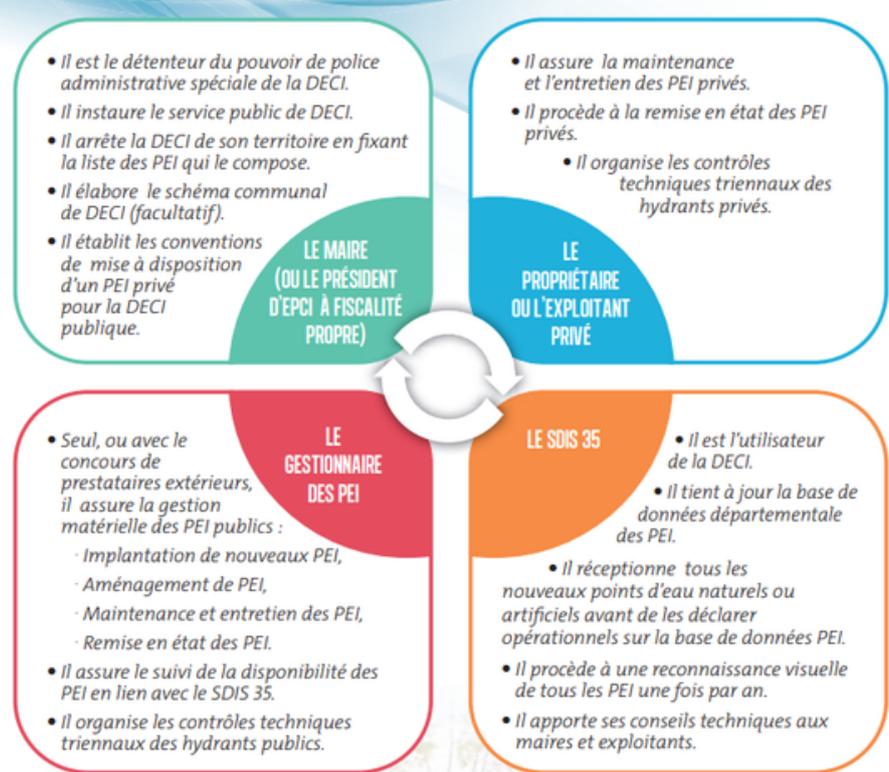
La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

La Défense Extérieure Contre l'Incendie peut se définir comme l'ensemble des ressources en eau mis à la disposition des sapeurs-pompiers pour maîtriser un incendie et en limiter sa propagation. Elle se définit aussi comme l'organisation nécessaire pour évaluer les quantités d'eau à mettre à la disposition des sapeurs-pompiers et pour en garantir le fonctionnement au moment opportun.

Le Règlement Départemental de DECI, rédigé conformément à l'esprit du décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI et aux nouvelles règles fixées par l'arrêté NOR INTE152200A du 15 décembre 2015 relatif au référentiel national de DECI, est la clef de voûte de la nouvelle réglementation de la DECI en Ile-et-Vilaine. Il fixe

les règles de DECI adaptées aux risques et contingences du territoire et propose des solutions en fonction des risques à défendre, en prenant en compte les moyens et les techniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ile-et-Vilaine (SDIS 35)

Le rôle des différents acteurs de la DECI



La DECI sur notre commune

La commune doit se mettre en conformité avec la réglementation de la DECI par des actions d'amélioration de certains points de défense incendie sur notre commune. C'est pourquoi, un état des lieux a été réalisé par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Il en ressort que deux Poteaux Incendie "PI" et une réserve enterrée dans le bourg sont opérationnels et que les puisards à Vilormel / Lozerais / La Musse / Le Haut Dige / La Selle ne sont plus opérationnels.

Le premier souhait de la commission incendie était de remplacer les puisards en PI (coût ≈ 5 000 € par PI hors subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Après concertation et simulation avec Véolia, il est impossible de remplacer ces puisards en PI car l'étude montre que la défense incendie sur ces secteurs n'atteindra pas le débit de 30 m³/h sans mettre en dépression le réseau en amont. La station de pompage, qui assure le besoin en eau de la commune, située à LA FONTENELLE, n'est pas en capacité d'assurer la défense incendie car elle est dimensionnée pour assurer le besoin des abonnés.

En conséquence, la commune va devoir mettre des bâches souples ou des réserves enterrées afin de satisfaire à la Défense Extérieure Contre l'Incendie avec un coût financier supérieur (PI ≈ 5 000 € / bache et aménagement ≈ 14 000 €, réserve enterrée ≈ 23 580 € prix indiqué hors subvention)

Un plan d'action de la DECI sur la commune de SOUGEAL est d'ores et déjà engagé.

Le travail de la commission sécurité était de définir une politique de gestion et les priorités de réalisation de la DECI.

Pour définir les priorités, les critères retenus sont :

- Critère N°1 : les permis de construire délivrés à partir de 2018 (en lien avec la réglementation)
- Critère N°2 : le nombre d'habitations par secteur (hameau)
- Critère N°3 : les conventions possibles avec les exploitations agricoles soumis à leur propre défense incendie

Les priorités sont :

- 1) Le lotissement « La Chenevière » (bâche 60 m³ terrain communal)
- 2) La Selle / La Croix de la Selle / Le Buisson (réserve enterrée 60 m³ sur terrain privé)
- 3) Lozerais / Le Ramponneau (bâche 60 ou 120 m³ si convention)
- 4) Le Haut Dige / La Pillardais (bâche 60 m³ sur terrain communal)

D'autres priorités seront définies au fur et à mesure des réalisations et des contraintes d'urbanisme, mais le souhait de la commission est de pouvoir réaliser au moins deux défenses incendie par an en lien avec le budget, les subventions DETR obtenues et les conventions avec les particuliers.



Hamel Eric





Conseil Municipal du 15 juillet 2021

Chasse au Marais, Saison 2021/2022 : Ouverture, tarifs et règlement

La date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau est habituellement fixée au 1er jour de la 3ème décennie d'août, soit le 21 août 2021.

Maintien des tarifs de 2020/2021 :

Chasseur habitant la Commune :

- Carte annuelle : 22 € Chasseur n'habitant pas la commune
- À la journée (les jours ouvrables) : 15 €
- Un des 3 jours ouvrables, toute la saison : 73 €
- Les 3 jours ouvrables, toute la saison : 141 €

Les chasseurs qui rendront leur tableau de chasse correctement rempli dans les conditions édictées par le règlement 2021-2022 bénéficieront d'un bonus de 5 €.

Le règlement des cartes de chasse devra se faire par chèque uniquement.

Interdiction de tirer les ragondins et rats musqués sur la nappe d'eau.

Cantine Scolaire Municipale : Maintien des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022

Les tarifs proposés par Convivio et acquittés par la commune vont être augmentés de 1.30 % pour la rentrée scolaire 2021/2022, mais il est décidé de maintenir les tarifs facturés aux parents, soit :

- 2,50 € le repas pour les élèves de maternelle
- 2,90 € le repas pour les élèves du primaire
- 3,50 € le repas pour les adultes

Les tarifs pourraient être revus en cours d'année si Convivio venait à augmenter les prix.

Garderie Scolaire : Maintien des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022

Il est décidé de maintenir le tarif horaire comme suit pour l'année scolaire 2021/2022 : 1,20 € de l'heure soit, 0,30 € par tranche de 15 minutes entamée.

Ecole Publique de Val Couesnon : Participation frais de fonctionnement année 2020/2021

La commune, comme tous les ans, doit participer aux frais de fonctionnement pour les élèves de SOUGEAL scolarisés à l'école publique de VAL COUESNON, soit 879,76 € pour l'année 2020/2021 pour 2 élèves.

Modification du tableau des effectifs

L'agent M. Eric GUENARD, actuellement Adjoint Technique principal de 1ère classe, pouvant prétendre à un avancement au grade d'Agent de maîtrise, de par son ancienneté et son inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade par voie de promotion interne 2021, il est

décidé la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1er septembre 2021.

L'agent Mme Sabrina GUILLEY, actuellement adjoint administratif principal de 2ème classe, pouvant prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, de par son ancienneté, il est décidé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2021.

Création D'un Emploi Permanent

Le conseil a décidé de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24/35è pour l'exercice des fonctions d'agent polyvalent en charge de la cantine, de la garderie et de l'entretien des locaux à compter du 1er septembre 2021.

Vente De Parcelles Du Lotissement De La Chenevière

Le lot n°1, d'une superficie de 338 m² est vendu à Madame VERGNÈS Caroline, au prix de 25 € TTC le mètre carré, soit 8 450 € TTC.

Le lot n°6, d'une superficie de 363 m² est vendu à Monsieur et Madame GODIER Lylian et Sophie, au prix de 25 € TTC le mètre carré, soit 9 075 € TTC.

Vie Associative : Dispositif régional PASS Asso

Le PASS Asso est un dispositif initié par la Région Bretagne visant à soutenir le monde associatif particulièrement touché par la crise sanitaire du COVID 19. Il est dédié aux structures exerçant une activité contribuant à la vitalité associative des territoires et dont les objectifs s'inscrivent en cohérence avec ceux de l'EPCI et de la Région. Les modalités de financement du dispositif sont : 1€ versé par la Région en contrepartie de 1 € versé par l'EPCI ou la commune.

À ce titre, il est décidé d'allouer la subvention « PASS Asso » de 100 € à l'association Mi Fa Sol O Gallo qui en a fait la demande.

Appel Candidature SAFER

Suite à l'appel à candidature lancé par la SAFER pour plusieurs parcelles appartenant à la famille LERQUEMAIN, le conseil municipal décide d'inscrire la commune comme candidate pour l'acquisition des parcelles suivantes : ZR 40 et 45 (Les Passouets), ZB 23 (Le Champ Normand) et D 238 (la Vallée).



Proposition Mise En Vente Parcelle ZE 44

Dans le cadre de sa cessation d'activité, Monsieur Joseph GILBERT, a souhaité résilier le bail à ferme verbal qui le liait avec la Commune de SOUGEAL concernant la parcelle ZE 44 au lieu-dit « La Lande » d'une superficie de 2ha 02a 33ca, avec effet au 31 décembre 2021.

Considérant le peu d'intérêt pour la commune représenté par cette parcelle à caractère agricole et suite à l'appel à candidature de la SAFER, le conseil accepte la mise en vente de la parcelle cadastrée ZE 44.

Conseil Municipal du 29 septembre 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Le Conseil municipal reconduit l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Subvention amendes de police relative à la circulation routière - Approbation du financement

Suite à notre demande, et dans le cadre du projet d'installation d'un second radar pédagogique permettant de sensibiliser les conducteurs en les confrontant à leur excès de vitesse aux entrées de bourg, la Préfecture a octroyé une participation, au titre du produit des amendes de police de 1 194 €.

Association Mi Fa Sol O Gallo : subvention exceptionnelle pour l'organisation de la course cycliste des élus

Le dimanche 29 août, la JDS Dol de Bretagne a organisé le 5ème trophée de la nouvelle Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, course cycliste reliant ROZ-LANDRIEUX à SOUGEAL

Pour accueillir cette manifestation, l'association MiFaSol O Gallo, en partenariat avec l'Union Sportive Sougealaise (USS), a pris en charge l'organisation d'une buvette et restauration rapide ainsi que la gestion de la sécurité aux différents carrefours sur le circuit de la course par la mise à disposition de commissaires.

Aussi, afin de remercier ces associations et encourager le renouvellement de ce genre de manifestation, le conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Mi Fa Sol O Gallo afin de participer aux frais engagés (la restauration des bénévoles) à hauteur de 150 €.

Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

Le Conseil prend acte et approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Vœu santé au travail des agents territoriaux dans le département d'Ille et vilaine

Dès octobre 2021, à priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Le conseil a décidé d'adopter le vœu du CDG 35 qui sollicite :

- une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer
- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Programme « Territoires Educatifs Ruraux » (TER)

Le programme TER vise à « renforcer les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en construisant des solutions appuyées sur une stratégie territoriale ambitieuse et partagée, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale » et porte sur trois axes :

- La mobilisation d'un réseau local de coopération autour de l'école
- La construction d'un projet cohérent qui permette aux élèves ruraux de gagner en ambition pour leur avenir
- L'amélioration de l'attractivité de l'école rurale et de l'accompagnement des personnels

Le Conseil Municipal par 8 voix contre et 6 abstentions décide de ne pas signer cette convention.

Conseil Municipal du 4 novembre 2021

Participation communale à l'école privée de SOUGEAL pour l'année 2022 (convention)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la liste nominative des élèves au 15 septembre 2021 (13 élémentaires et 8 maternelles), décide d'allouer à l'école privée de SOUGEAL pour l'année 2022 la somme de 384 € par élève en classe élémentaire et 1 307 € par élève en classe maternelle au titre de la prise en



charge communale des dépenses de fonctionnement, dans le respect de la réglementation préfectorale.

Cette somme, attribuée exclusivement aux élèves habitant SOUGEAL, sera versée à l'OGEC. Il est précisé qu'un réajustement pourra intervenir au vu de la liste des élèves présents.

École publique de PLEINE FOUGERES - Participation aux frais de fonctionnement année 2019

Le Conseil municipal accepte de régler cette participation d'un montant de 4 919,60€ pour l'année 2019 à savoir 8 élèves x 614.95 €

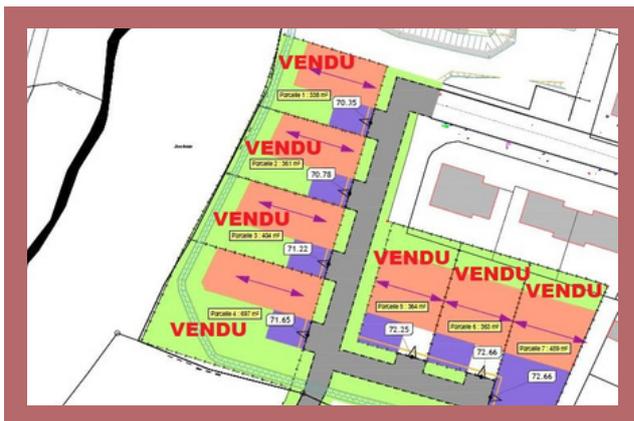
Vente des parcelles du Lotissement de la Chenevière

Le lot n°2, d'une superficie de 361 m² est vendu à M. Ahmed TAGA au prix de 9 025 € TTC.

Le lot n°3, d'une superficie de 404 m² est vendu à Mme Melissa TAGA au prix de 10 100 € TTC.

Le lot n°5, d'une superficie de 364 m² est vendu à M. Yusuf KAZANCI au prix de 9 100 € TTC.

Le lot n°7, d'une superficie de 459 m² est vendu à M. et Mme Sibel et Tayfun TAGA, au prix de 11 475 € TTC.



Bail commercial de la boulangerie

Le conseil décide de donner son accord pour la signature du bail commercial d'une durée de 9 années à compter du 19 mai 2021 pour la boulangerie, propriété de la commune, sur la base d'un loyer mensuel de 624,04 € pendant les douze premiers mois soit du 1er Juin 2021 au 30 Mai 2022.

Le locataire devra déposer une caution d'un montant de 1 000 € qui garantira le remboursement des sommes dues par les locataires en cas de défaillance de ces derniers.

Il est précisé que le loyer pourrait être revalorisé si le projet d'aménagement par la commune d'une nouvelle partie commerciale venait à être réalisé.

SAFER : Promesse d'achat des terres LERQUEMAIN

La SAFER a retenu la candidature de la commune à l'attribution des parcelles ZR 40 et 45 (Les Passouets), ZB 23 (Le Champ Normand), D 238 (la Vallée) et D 33 (Les Créolles) d'une surface totale de 3ha 02a 34 ca, au prix de 6 279.92 euros, prix du foncier, auquel s'ajoute le montant des prestations de service dues à la SAFER d'un montant de 904.31 euros TTC et les frais d'acte notarié.

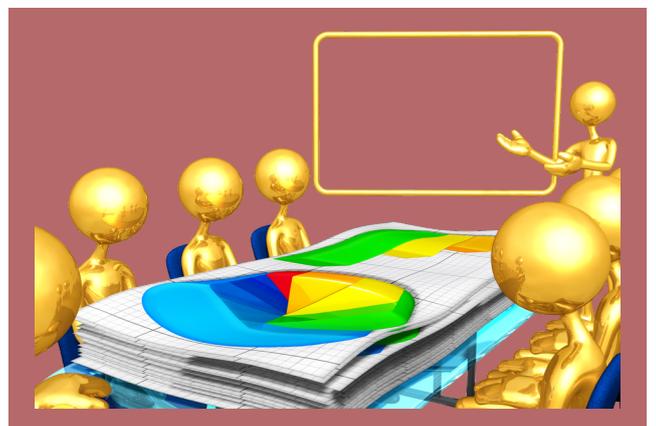
Rapports annuels de la Communauté de Communes

- Rapport annuel sur le coût et la qualité du service public d'assainissement non collectif (année 2020)
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint Michel (2020)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (année 2020)

Le Conseil prend acte de ces rapports émanant de la Communauté de Communes et précise qu'ils sont à la disposition de la population en Mairie.

Questions diverses

Un appel à candidature pour les personnes intéressées par l'achat de lots de bois de chauffage va être lancé. L'attribution des lots se fera en fonction des disponibilités et du nombre de candidats.



Pour information, les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables à la mairie et sur le site internet : <http://www.mairie-sougeal.fr>



Concours photos



A

La Communauté de Communes organise pour la deuxième année un concours photos ouvert **du 1er octobre 2021 au dimanche 9 janvier 2022 inclus**. La thématique du concours pour cette nouvelle saison est « Faune du marais de Sougeal ». Les paysages du marais de Sougeal sont changeants, entre la période estivale et la période hivernale. L'occasion de réaliser de nombreux clichés : oiseaux d'eau, animaux sauvages, domestiques, insectes de la prairie ou des canaux... Prenez en photo ce qu'il vous plaît, ce qui suscite en vous ou pour les autres de l'émotion ou de l'émerveillement. Les photos n'ont pas pour obligation d'être prises pendant les dates d'ouverture du concours, vous pouvez puiser dans votre photothèque personnelle.

Ce concours est ouvert à tous dans le respect du règlement. Un jury choisira les 10 meilleures photos pour les exposer à la Maison du Marais, à Sougeal. Les meilleures photos et les 3 grands gagnants du concours seront dévoilés à l'ouverture de la Maison du Marais **le samedi 5 février 2022**.

Pour vous inscrire :

Envoyez vos photos en format paysage (3 photos maximum / personne) du 1er octobre 2021 au dimanche 9 janvier 2022 inclus par mail à : tourisme@ccdol-baiemsm.bzh avec :

- Dans l'objet du mail : concours « Faune du marais de Sougeal »
- Dans le corps du mail : votre nom, prénom, nom et prénom du représentant légale si la personne est mineure, adresse postale, date de naissance, numéro de téléphone portable et adresse mail
- Dans le corps du mail : le titre de la (des) photo(s), le nom de l'endroit et l'adresse de prise du/des cliché(s) aussi précise que possible (adresse complète, géolocalisation, chemin à proximité...)
- En pièce jointe : un maximum de 3 photos numériques, couleur ou noir & blanc, en HD (minimum requis : 4MO ou 4000x3000 pixels), rectangulaire, paysage (horizontale) et au format JPEG. La/les photographie(s) devra/devront être renommée(s) de la façon suivante : **Nom.Prénom-annéedenaissance-TitredelaPhoto.jpg !**
- En pièce jointe : la fiche d'inscription dûment remplie et signée.

Vous pourrez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la Communauté de Communes à <https://www.ccdol-baiemsm.bzh/actualites/concours-photos/>

À vos clichés !



P

R

O

P

O

S

D

U

M

A

R

A

I

S

Concours ouvert à tous



Avril 2021 – Inventaire de la faune aquatique du marais

Objectif

Dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle régionale du Marais de Sougeal, la Communauté de Communes (gestionnaire du site) a réalisé un suivi écologique sur 3 jours durant la semaine du 26 au 30 avril 2021, notamment sur la faune piscicole du Marais. L'objectif était d'avoir une connaissance exhaustive de la communauté halieutique du marais et notamment de permettre d'avoir un indicateur de la reproduction du Brochet, pour lequel le marais représente un site majeur de fraie en Ile-et-Vilaine.

La technique employée a permis également de contacter d'autres groupes d'espèces comme les macro-invertébrés aquatiques et les amphibiens, permettant ainsi de dresser un 1er inventaire dans le premier cas ou un complément d'inventaires pour les amphibiens.

Plus précisément, le suivi visait à obtenir les informations suivantes :

- Dénombrement et identification au niveau taxonomique de l'espèce pour les poissons (+ mesure de la taille) et les amphibiens, et au niveau des familles pour les larves d'odonates (libellules et demoiselles) et les autres invertébrés aquatiques

Concernant les poissons, ce suivi par nasse a été mis en relation (calage des protocoles) avec un suivi spécifique sur le Brochet- par Pêche électrique portative (martin pêcheur) avec indice d'abondance. Cet autre suivi spécifique a été réalisé par la fédération de pêche d'Ile-et-Vilaine, 2 jours avant la pose des nasses.



Le matériel utilisé



Utilisation de 16 nasses à poissons de type verveux. Ces nasses sont pliantes avec une maille de 4 mm. Elles sont placées en différents points sur les prairies inondées, au bord des mares ou des canaux du Marais de Sougeal, au 3/4 immergées dans l'eau.

La nasse est composée d'une armature recouverte d'un filet en nylon et a une forme conique. Elle est pliable. La taille des mailles du filet est variable et dépend des espèces ciblées, 1 mm de côté pour les civelles, mais une maille de 5 mm est suffisante pour capturer les petits poissons, les têtards et les macro-invertébrés. Une aile centrale guide les individus en mouvement vers l'intérieur du piège, la forme conique empêchant la sortie des individus capturés. Les verveux sont maintenus tendus par des piquets en bois (tuteurs, bambou).



L'installation se fait généralement en positionnant le filet-guide perpendiculairement à la bordure du plan d'eau. D'autre part, et afin d'éviter la mortalité des amphibiens et autres invertébrés aquatiques par noyade, il est recommandé de poser la nasse dans une hauteur d'eau non supérieure à 0,50 m. Pour des hauteurs d'eau supérieures à 0,50m, pour plus de sécurité une bouteille vide en plastique est introduite dans la nasse, agissant comme flotteur pour maintenir toujours une partie de la nasse hors de l'eau. Aucun appât n'est utilisé afin de ne pas biaiser l'échantillonnage. L'appât peut avoir un effet attractif sur les prédateurs, mais sans doute aussi un effet répulsif pour certaines espèces.



Les nasses sont des engins passifs qui capturent les individus en mouvement et leur efficacité est très dépendante des facteurs environnementaux qui influencent sur le niveau d'activité de ces individus. La baisse de la température de l'eau est une variable pouvant modifier négativement le résultat de la pêche. Il faut savoir aussi que le risque de prédation est possible dans les nasses par les poissons et autres invertébrés. La durée d'activation des pièges a été limitée à une durée de 24 heures, durée standard donnant de très bons résultats, utilisée dans les protocoles d'usage.

Résultats

Le suivi a donc eu lieu sur les prairies inondées, au bord des mares ou des canaux du Marais de Sougeal. 16 points différents ont été prospectés.

Le lendemain de l'installation, soit 24 h plus tard, les pièges ont été relevés pour commencer le tri de la pêche. Pour la détermination, il était préférable de séparer les poissons et les amphibiens d'abord et en dernier les invertébrés. Tous les individus de toutes les espèces, ont été déterminés, comptés, mesurés. Les espèces invasives capturées ont été détruites sur places (obligation réglementaire).

L'ensemble des individus capturés ont été remis à l'eau après le relevé des nasses.



Amphibiens		Poissons	
Espèces	nombre d'individu	Espèces	nombre d'individu
Grenouille agile	1	Able	4
Grenouille verte	7	Anguille	32
Reinette verte	1	Brochet commun	38
Triton palmé	8	Carassin	12
Triton ponctué	3	Epinoche	51
		Epinochette	2662
		Gardon	2
		Perche Soleil	2
		Tanche	10

Invertébrés		Invertébrés	
Espèces	nombre d'individu	Espèces	nombre d'individu
Libellulidae	26	Naucoridae	624
Coenagrionidae	69	Notonectidae	49
Lestidae	1	Physidae	17
Beatidae	47	Planorbidae	35
Triton ponctué	3	Tricopteres	2
Corixidae	233	Autres Dytisidae	15
Culicidae	1	Colymbetes	11
Hydrophilus piceus	11	Lateral marginalis	24
Autres Hydrophilidae	7	Marginalis	4
Hygrohermannii	168	Sansue	19
Lymnaeidae	50	Planorbidae	35

Texte et photos Aurélien Bellanger



Photo Eric Hamel

A

P
R
O
P
O
S

D
U

M
A
R
A
I
S



Tri des emballages : on vous simplifie la vie !

Depuis le 15 novembre 2021, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, vous pouvez déposer tous vos emballages ménagers dans le sac/bac jaune.

Vers plus de tri

Jusqu'à présent, aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les trier.

Qui est concerné ?

Tous les usagers du territoire sont concernés par cette nouveauté.

Et en pratique ? Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac (ne pas les imbriquer).

À recycler :

- Dans le bac/ sac jaune : tous les papiers, les emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...
- Dans le conteneur à verre : bouteilles et bocaux en verre.
- Dans le composteur : épiluchures, coquilles d'œuf, essuie-tout,...
- Dans les ordures ménagères : couches, litières, coton-tige,...

Désormais, plus de doute : tous les emballages se trient !



Pourquoi une redevance incitative ?

Dans le cadre de sa compétence collecte et gestion des déchets, et afin de respecter la législation, la Communauté de Communes a décidé de modifier le service de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif à partir de 2023, et d'assurer le financement de ce service par la mise en place de la redevance incitative à partir de 2024 pour l'ensemble des usagers du service, ceci dans le but de réduire la production de déchets ménagers.

Mettre en place une redevance incitative pour les producteurs de déchets, c'est faire un lien entre la facture de l'usager et sa production de déchets. L'enjeu principal est d'encourager les modifications de comportement vers une gestion des déchets plus vertueuse (compostage, tri des emballages, recyclerie, consommation plus responsable...) ainsi que de maîtriser les coûts pour le service de collecte, coûts qui ne cessent de croître concernant le traitement des déchets ménagers résiduels.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER
POTS ET BOCAUX EN VERRE
BOUTEILLES EN VERRE

À TRIER
TOUS LES PAPIERS
BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON
EMBALLAGES EN METAL
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
NOUVEAU
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

À TRIER
À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU COLLECTIF
ÉPILUCHURES, MARC DE CAFÉ, COQUILLES D'ŒUFS
MOUCHOIRS, ESSUS-TOUT

À JETER
OU À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE. UN DOUTE ? CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.
VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE
OBJETS
ORDURES MÉNAGÈRES

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?
0 805 691 343 Service & appel gratuits

#SUIVEZMOI SUR CONSIGNESDETRI.FR

Pays de Dol Baie du Mont St-Michel COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CITEO



Le Point Accueil Ecoute Jeunes

Le Point Accueil Ecoute Jeunes/PAEJ est un service d'écoute et de soutien qui s'adresse aux jeunes de 12 à 29 ans et/ou à leurs parents.

L'écoutante peut recevoir les jeunes en individuel, ainsi que les parents et leurs enfants en entretiens familiaux ou encore les parents qui souhaitent échanger au sujet de leur relation avec leurs adolescents.

Les entretiens sont gratuits et confidentiels.

Les raisons sont multiples mais ont trait généralement aux difficultés dans les relations parents/enfants, à des angoisses du jeune liées à de l'isolement, rupture de parcours scolaire ou professionnel, tensions et incompréhensions envahissantes,

L'écoutante peut se rendre sur rendez-vous sur tout le territoire de Saint-Malo : Combourg, Tinténiac, Dinard, Dol de Bretagne, mais aussi à Ploubalay/Beaussais.

Pour prendre rendez-vous :

Contactez Sylvie Benoit au 0800 804 001

Possibilité également de prendre rendez-vous en ligne à Saint-Malo sur le site du PAEJ :

www.mlstmao.bzh/paej



L'association des donneurs de sang

Elle a tenu son assemblée générale le 18 novembre. Louis Thébault, Maire de Pleine-Fougères était présent ainsi que les représentants communaux de Trans la Forêt et de Vieux-Viel, les membres et sympathisants. Nous avons rappelé les difficultés de l'Etablissement Français du Sang pour maintenir les réserves de sang et l'appel au don est toujours en vigueur.

En ce qui concerne notre amicale, il nous faut persévérer pour promouvoir le don du sang. La Mairie de Pleine-Fougères s'engage dans un partenariat, M. Thébault nous a proposé plusieurs outils que nous avons soigneusement notés. Il a souligné combien notre rôle de bénévoles dans le respect de notre devise Bénévolat, Anonymat, Volontariat et non profit est d'utilité publique. C'est aussi un acte civique qui permet de sauver des vies.

Notre amicale lors d'une assemblée départementale a été tout particulièrement mise à l'honneur avec une médaille remise pour le Mérite du sang remerciant ainsi notre engagement à cette cause.

Nous avons renouvelé le tiers sortant, Mesdames Maryvonne Trécan et Valérie Cor ont été réélues et nous avons eu la joie d'élire deux jeunes nouveaux membres : mesdames Sylvaine Porée et Elia Franci.

Monsieur Alfred Voisin a souhaité mettre fin à ses activités au sein de notre amicale pour raisons personnelles, c'est avec émotion que nous l'avons chaudement remercié pour ses qualités associatives et M. Thébault l'a félicité pour les autres activités qu'il avait eu au sein d'associations sportives.

En conclusion : nous remercions tous nos donneurs fidèles !

Soyons généreux : offrons notre sang !

La prochaine collecte de sang aura lieu mardi 22 mars 2022.

Vous pourrez prendre rendez-vous 10 jours avant sur don du sang (rubrique mon rendez-vous)

Pour tout renseignement :

adressez-vous à un membre ou téléphonez au 06 62 42 54 36.

L'amicale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



Marcel Duchemin

Solidarité-Entraide Pleine-Fougères

Cette association a été créée le 3 avril 1987 pour répondre aux besoins urgents des personnes en difficulté sur le canton de Pleine-Fougères ; elle continue ses actions à la demande des services sociaux et des mairies qui sont le lien pour apporter des aides qui sont diverses mais essentiellement des aides alimentaires. L'association poursuit ses actions grâce aux subventions octroyées par les communes, lesquelles nous remercions. La vente de cartes au prix de 5€ l'adhésion et la journée arrachage navets que nous n'avons pu faire depuis 2 ans au vu des contraintes sanitaires complètent ces ressources. S'il était possible de le faire en 2022 nous serions en recherche de bras plus jeunes pour cet arrachage, nous en parlerons plus tard. Le local vestiaire ne fonctionne plus pour l'instant, mais pour le petit électroménager et le mobilier, il reste ouvert à la demande et se situe rue de Bretagne à Pleine-Fougères. Merci à tous et à chacun qui soutenez cette association

Meilleurs vœux à toutes vos familles, en ces temps où la situation sanitaire reste incertaine.

Etat civil

Naissance

Le 27 décembre 2020 à Fougères :
Lucia DARROUX
Fille de Niko BURGGRAAF et Lancelot DARROUX
1, Impasse de la Buttière



Mariages

Le 24 juillet 2021 : Corinne GARESCHE et
Thomas ROMANEIX
Le 25 septembre 2021 : Sabrina LEBRET et
Luc GILET
Le 23 octobre 2021 : Céline RONCIER-LEMÉE
et Loïc PICHOT



Toute publication naissance est soumise à autorisation

Décès - inhumations

Mme Marguerite LOUSTAU épouse DUCLOS, 90 ans, décédée le 26 janvier 2021 en son domicile (Vilormel).
M. Jean RENAULT, 89 ans, décédé le 13 avril 2021 en son domicile (La Guillourie).
M. Gérard GALLON, 62 ans, décédé le 1er juin 2021 à Saint Martin des Champs.
M. Gilles CHAPDELAIN, 87 ans, décédé le 14 juin 2021 à Antrain.
Mme Francine LELOUP épouse LEGENDRE, 81 ans, décédée le 26 octobre 2021 à Rennes.
Mme Anna POTEL épouse BIGOT, 99 ans, décédée le 15 novembre 2021 à Antrain.



Urbanisme

Permis de construire

N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
21B0001	LEBRET Sabrina	12, rue du Clos Neuf	Création extension de 30m²
21B0002	LAMBERT Sébastien	1, rue de la Grotte, La Selle	Fermeture terrasse couverte pour création pièce de vie
21B0003	CHEVREL Laurent	3, La Fresnais	Réhabilitation longère + extension
21B0004	TIGHRENT Nadia	14, rue de la Chenevière	Construction d'une maison individuelle
21B0005	TEN TUSSCHER Michèle	18, rue de la Grotte La Selle	Reconstruction maison individuelle suite sinistre
21B0006	GARNIER Jean-Claude	42, rue de la Fontaine Saint Pierre, La Selle	Rénovation et changement de destination grange en pièce de vie
21B0007	BIGOT Mathias	3, la Villais	Extension de 28m²
21B0008	GODIER Lylian et Sophie	13, rue de la Chenevière	Construction d'une maison individuelle
21B0009	VERGNES Caroline	18, rue de la Chenevière	Construction d'une maison individuelle



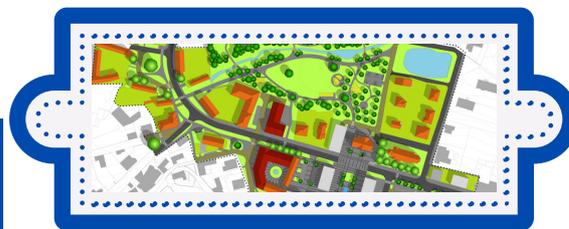
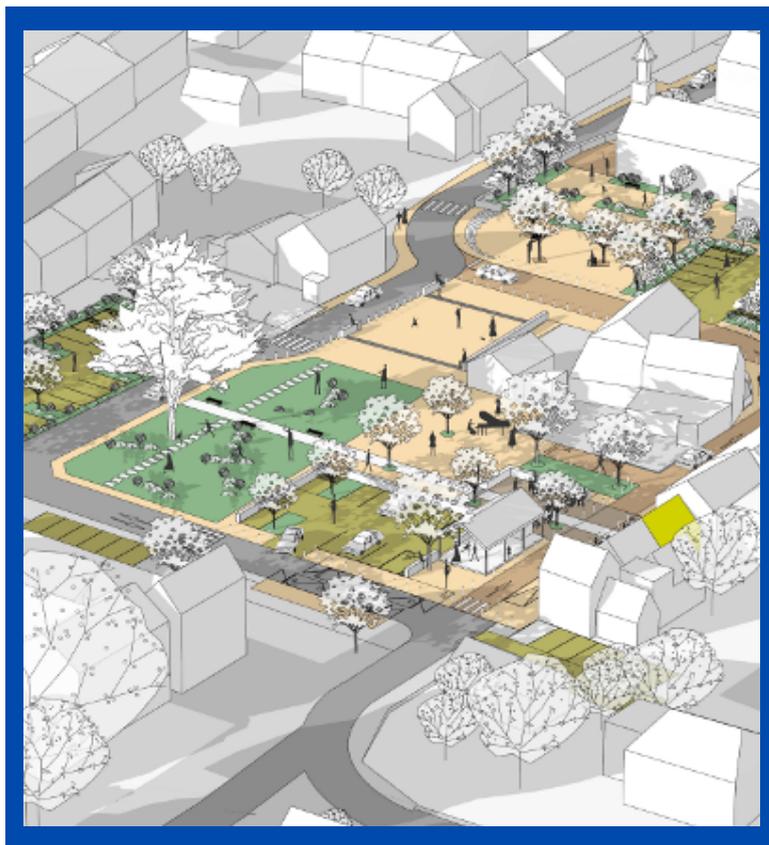
Au revoir Anna

Déclarations préalables avant travaux

N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
21B0001	LEROY Michel	9, La Croix de la Selle	Pose clôture en claustra
21B0003	JAMIN Lionel	44, La Cour Javel	Changement de menuiseries (porte d'entrée et de service)
21B0004	RIVIERE Marie	1, Les Landelles	Changement de menuiseries (porte d'entrée et porte arrière)
21B0005	VIARD Sylvie	14, rue des Reposoirs	Création pergola en aluminium
21B0006	MEIGNE Guillaume	5, rue des Reposoirs	Réfection toiture et pose de 3 vélux
21B0007	GUERIN Renée	2, Lozerais	Changement de 4 linteaux bois en granit
21B0008	FOUQUET SIROT Isabelle	27, Vilormel	Changement menuiseries et créations de 2 ouvertures
21B0009	DUMONT Maryse et POTDVIN Alain	2, La Plunière	Changement de menuiseries
21B0010	HAMEL Eric	9, Le Prieuré	Changement porte d'entrée
21B0011	PRAT Jean-Luc	12, Le Val	Réfection toiture et pose d'un vélux
21B0012	BOSSA Sabrina	3, Impasse de la Vieille Rue	Création ouverture
21B0013	LEUTELLIER Karine et GUILLARD Bertrand	3, La Croisade	Modification ouvertures et réfection toiture
21B0014	REPESSE Stéphanie	4, rue de la Chenevière	Pose clôture rigide, portail et portillon
21B0015	DELACROIX Agnès	56, rue de la Grotte, La Selle	Pose portail et portillon
21B0016	BRAULT Jean-Paul	3, La Guillourie	Changement de 2 fenêtres
21B0017	BRIAND Erwann	3 rue de la Fontaine St Pierre, Le Buisson	Garage de 19.84 m
21B0018	DESPREZ Catherine	55, rue de Vaugoubé, La Selle	Pose clôture en aluminium

Bien que résidente à l'EHPAD d'Antrain depuis quelques années, celle qui était en réalité la doyenne des sougealais s'en est allée. **Anna Bigot**, née Potel, est décédée peu avant son centenaire. Forte de la nature, infatigable et courageuse, après une vie de labeur et au service des siens, Anna aura profité d'un peu de repos avant que le grand âge n'affecte de manière irréversible son autonomie et sa santé. Nous adressons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances et l'expression de notre profond respect.

Réaménagement du centre-bourg



La réflexion sur le projet phare de l'actuelle mandature consiste à repenser l'aménagement du bourg, elle se poursuit avec sérieux et entrain.

En effet, l'aménagement réalisé à la fin du siècle dernier, au cours des années 80 est déjà obsolète et ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui. A cause de problèmes de maîtrise foncière, ces travaux s'étaient faits tant attendre, et bien qu'encore relativement récents ils sont aujourd'hui dépassés.

Ce projet architectural d'aménagement extérieur ne doit pas être pris à la légère, bien au contraire, il engage un avenir à la fois proche et lointain et doit être minutieusement réfléchi, discuté et approuvé avant d'être adopté. Nous n'avons pas le droit à l'erreur !!!

Des rencontres sont régulièrement programmées avec **le cabinet d'études Massot, l'agence Couasnon et CER Environnement dans le cadre d'études pré-opérationnelles.** Trois scénarios différents ont été proposés, un quatrième résultant d'un mix d'idées raisonnées est aujourd'hui retenu. Celui-ci propose une portion de voie à sens unique et d'autres à double sens ce qui sécuriserait les déplacements, faciliterait les accès aux commerces sans pénaliser les accès existants de certains riverains, ni les possibilités de stationnement. Ce scénario dégagerait en plus un espace à vivre maximum.

Bien évidemment, la population devra être associée à cette réflexion car le devenir de Sougeal nous concerne TOUS.

Aussi, des ateliers et réunions publiques participatives seront programmées pour vous présenter, détailler, expliquer ce choix et recueillir bien-sûr, vos avis, vos doléances avant toute adoption par l'équipe municipale.

Nous comptons beaucoup sur votre présence et votre participation.

Catherine DESPREZ



Sens de circulation

Des aménagements destinés à faire ralentir les véhicules sur les axes principaux aux entrées et sorties du bourg sont toujours en cours de réflexion et d'évaluation et ne peuvent pas ainsi, pour l'instant, faire l'objet d'illustration.

Vers une activité commerciale supplémentaire au Gallo Pain...

Le conseil municipal a récemment donné son accord pour la signature d'un bail commercial de 9 ans avec nos boulangers pour faire suite au bail précaire de 3 ans, échu depuis le 1er juin dernier. Et, comme envisagé dès la réhabilitation de la boulangerie il est question aujourd'hui, de diversifier ses activités pour en conforter la pérennité. Ce point était d'ailleurs repris dans le cadre de notre programme électoral détaillé pour le mandat en cours.

Une réflexion a été initiée à cet effet en partenariat avec les services de Développement du Conseil Départemental et la chambre consulaire concernée. Notre choix se porte vers un point de vente de produits agricoles en circuit court et en partenariat avec des producteurs locaux. Le local actuellement à usage de garage, attenant au point de vente boulangerie, serait aménagé à cet effet sous maîtrise d'ouvrage communale. L'étude de faisabilité comporte une enquête de clientèle, déterminera la zone de chalandise, évaluera les besoins et le mode de fonctionnement. Elle envisagera aussi le cadre contractuel avec les producteurs.

En l'état de la réflexion, le concept d'un point de vente en libre-service, en casiers réfrigérés, entièrement automatisé, accessible y compris en dehors des heures d'ouverture de la boulangerie, 7 jours sur 7 est envisagé. Les produits de la boulangerie pourraient également être disponibles grâce à ce système, en dehors des heures d'ouverture.

La commune va répondre à l'appel à projet du Département « Dynamisation des centres-bourgs » qui court dès cet automne et candidater pour obtenir des aides.

Les objectifs sont clairs : valoriser le travail de producteurs locaux et apporter un service supplémentaire à la population tout en confortant la fréquentation du pôle commercial que représente la boulangerie, en assurer la pérennité et procurer un supplément de revenus à nos boulangers.

D'ailleurs, ces derniers nous ont fait remonter leur constat d'un tassement de leur chiffre d'affaires qu'ils attribuent au COVID... Mais, nous avons des raisons de croire que d'autres explications sont pertinentes. Pour des motivations diverses, certains comportements inappropriés pourraient être en cause. Attention à ne pas mettre en péril un service que chacun, ou presque, appelait de ses vœux et que la municipalité d'alors s'est appliquée à restaurer en mobilisant des fonds publics. Rappelons que ce service est un atout important pour l'attractivité de la commune et qu'il facilite la vie d'une grande partie de la population. La qualité des produits est incontestable, ce commerce vivra si nous le faisons vivre, à charge pour nos boulangers de satisfaire une demande, certes, parfois très irrégulière, ce qui en complique la gestion.



Rémi Chapdelaine

Programme voiries 2021

Aménagement de voirie au Champ Gérard

Depuis la fin des opérations de remembrement en 1987, la commune possède une emprise de 6 m de largeur destinée à la construction d'une voie de desserte pour 2 habitations et une parcelle de terre agricole à l'extrémité Nord de ce hameau. Pour des raisons aujourd'hui oubliées, les travaux de construction de cette route n'ont jamais été entrepris. Un riverain de cette emprise voulant clore sa cour, que les autres usagers avaient jusque là toujours considéré comme étant leur passage a incité la municipalité à entreprendre ces travaux. Les propriétaires exploitants concernés ont reconnu cette emprise qu'ils continuaient d'exploiter et nous les en remercions. Les travaux de terrassement et d'encaissement réalisés en septembre dernier avaient été confiés à l'entreprise Boyaux pour un montant de 2 850 €HT. Le bitumage et les finitions seront réalisés en 2022.

Au bénéfice de cet aménagement, une pointe de quelques mètres carrés sera cédée à la commune par le pétitionnaire de la déclaration préalable des travaux de clôture, pour 1€ symbolique. Cette pointe relèvera ensuite du domaine public permettant ainsi d'éliminer la cause d'une situation quelque peu conflictuelle entre usagers voisins.



Cimetière

Réalisation d'un abris par les employés communaux.



Rémi Chapdelaine

Travaux d'entretien

Réalisation des travaux de voiries par l'entreprise ENTRAM' situé à Val Couesnon, à savoir la pose de bicouche sur une surface équivalente à environ 2718 m² (15 699€). Une campagne de réparation au point-à-temps a été réalisée pour réparer la chaussée là où elle a subi des dégradations de surface (10 800€)



Biens communaux

Suite à des infiltrations d'eau, au niveau du compteur situé dans le logement de la boulangerie, propriété de la commune, le compteur à eau a été placé à l'extérieur.

Des dégradations du parquet et de murs ont amené la municipalité à effectuer des travaux de carrelage, de réfection du bas de mur et de la plomberie pour un montant global de 4 200€.

Eric Hamel



Acquisitions foncières

Une page se tourne sur le plan foncier à Sougeal qui va définitivement mettre fin à une situation autrefois hégémonique notamment à l'intérieur et en périphérie immédiate du bourg. La mise en vente de la totalité des propriétés Lerquemain non bâties subsistant sur Sougeal a été confiée à la **SBAFER (Société Bretonne d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)**. Un appel à candidatures à l'acquisition de plusieurs parcelles de terres, aujourd'hui à l'état de friches pour un bon nombre d'entre elles avait été lancé. Le conseil municipal avait souhaité que la commune se porte candidate à l'acquisition de certaines parcelles situées à proximité immédiate du bourg. Cette candidature pour 4 parcelles a été retenue par la **SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)** au tarif négocié et conditions précisés dans la délibération adoptant la promesse d'achat, mentionnée en page précédente.

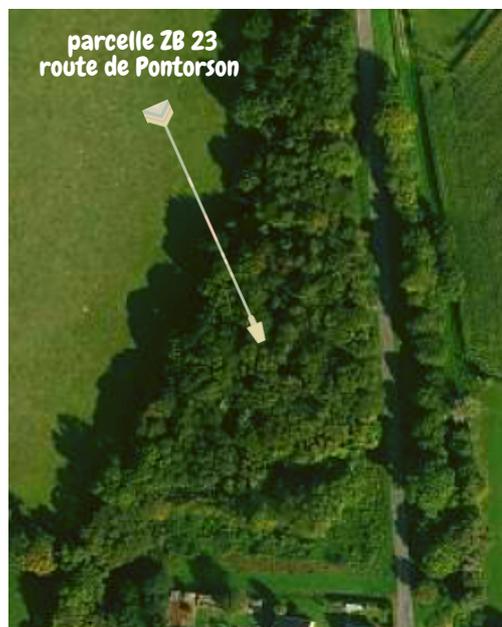
Les élus ont déjà envisagé la destination de ces parcelles :

- ZR 45, 1ha 11a, route de La Fontenelle (Les Passouets) sera défrichée, viabilisée et lotie. Elle est constructible à 76%.
- ZR 40, 0ha 35a, route de La Fontenelle (Les Passouets) serait défrichée et, au moins provisoirement remise à la disposition d'un agriculteur ou assimilé.
- ZB 23 (Le Champ Normand), 1ha 20a, route de Pontorson, serait elle aussi défrichée en valorisant le bois énergie qu'elle porte. Elle serait ensuite rendue à l'agriculture dans le cadre d'un bail environnemental qui mentionnera l'obligation de l'exploiter exclusivement en prairie. Un sentier, longeant le ruisseau et reliant celui qui débouche près des lagunes avec l'étang de Vaucension pourrait y être avantageusement aménagé.
- D 238 (0ha 18a) est une petite vallée en nature de bois qui jouxte la parcelle ZB 23 ci-dessus précisée.

La parcelle D 33, dite Les Créolles, 0ha 18a, est un petit vallon situé en dessous de La Brégeonnière. N'ayant pas fait l'objet de candidature, elle a été systématiquement attribuée à la commune bien que sans intérêt pour elle. Elle sera très probablement rétrocédée à M. et Mme COLIN Joseph qui sont bordants et se sont finalement montrés intéressés.

Pour financer ces acquisitions en cours, le conseil municipal a décidé de mettre en vente la parcelle de terre agricole cadastrée ZE 44, 2ha 02a située à La Lande, jusque-là exploitée par M. Joseph GILBERT mais libre au 1er janvier 2022.

Rémi Chapdelaine





Ecole privée de Sougeal



L'école privée primaire de Sougéal compte 24 élèves : 2 PS, 3 MS, 3 GS, 2 CP, 4 CE1, 4 CE2, 3 CM1 et 3 CM2. Tout au long de la journée, les enfants sont alternativement sous la responsabilité de la municipalité et des enseignantes. Les temps de garderie du matin et du soir, ainsi que le temps méridien sont assurés par Mme Valérie Beaupère, agent municipal. La situation sanitaire se prolongeant, nous avons été dans l'obligation de continuer à diminuer le temps d'accueil pour la garderie du soir jusqu'à 17h45. Les enfants continuent à porter le masque en classe. Les locaux sont régulièrement désinfectés.

Sur le plan pédagogique, un certain nombre de projets sont reconduits :

- projection cinéma et animation avec le Ciné-Jeunes : c'est un dispositif d'éducation à l'image centré sur le cinéma. Ciné-Jeunes propose 4 films par an, suivis par une animation en classe assurée par un intervenant qui se rend dans l'établissement. Le thème de l'année est : « **Besoin de s'évader** » avec les films suivants :

PETIT VAMPIRE (JOANN SFAR, 2020)

CHICKEN RUN (PETER LORD, NICK PARK, 2000)

NOUS, LES CHIENS (OH SUNG-YOON, 2018)

AILLEURS (GINTS ZILBALODIS, 2019)

- **10 séances piscine** à partir du 16 décembre, le jeudi après-midi. Elles concernent les enfants du CP au CM2

- Défi lecture

Les élèves de CM1-CM2 travaillent dur pour conserver le titre de l'année précédente. Au programme de cette année : *Georges et le secret de l'univers* de Lucy et Stephen Hawking, *Le faucon déniché* de Jean-Côme Noguès (un voyage dans le Moyen-Age) et *L'anguille* de Valentine Goby (l'histoire d'une belle amitié qui surmonte le handicap). La grande finale aura lieu courant janvier.

De nouveaux projets voient le jour : Mets tes baskets et bats la maladie

Au cours de la semaine nationale ELA, du 18 au 23 octobre 2021, les établissements scolaires ont été invités à participer à « Mets tes baskets et bats la maladie », la campagne phare de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA*) parrainée par Zinédine Zidane.

Les élèves de plus de 3 000 établissements scolaires, du primaire au secondaire, ont prêté symboliquement leurs jambes aux enfants touchés par une leucodystrophie, maladie génétique rare qui détruit la myéline (gaine des nerfs) du système nerveux et atteint les fonctions vitales et qui est extrêmement invalidante.

Vendredi 22 octobre, pour la deuxième année consécutive, les CE1-CE2-CM1-CM2 de l'école de Sougeal ont participé à une course solidaire, cette fois-ci en l'honneur de l'association ELA. Ils ont enfilé leurs baskets et se sont une nouvelle fois dépassés pour faire parler de cette maladie méconnue : la leucodystrophie. Les derniers participants ont couru un peu plus de 40 minutes ! Au préalable, ils se sont mobilisés pour collecter de l'argent au profit de l'association. Ils ont pu rassembler 147,50€ ! Bravo à eux !

Vous pouvez vous aussi soutenir l'association en ligne à l'adresse suivante :
<https://ela-asso.com/soutenez-ela/>.

Myriam Jubault





Découverte du système solaire

Les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 se sont lancés à la conquête de l'espace. Ils étudient avec intérêt le système solaire ainsi que les conditions de vie sur Terre. Depuis le début de cette année, nous profitons de différents projets pour revenir sur ce thème. Le défi lecture 2022 impose aux élèves la lecture de « Georges et le secret de l'univers ». Cette histoire les transporte dans le cosmos et les aide à mieux comprendre l'espace. En parallèle, tous s'allient pour créer une maquette géante et documentée à présenter aux plus petits. Le projet se clôturera par une visite du planétarium à l'espace des sciences de Rennes en février 2022.

Myriam Jubault

Départ de Maiwenn

Le 10 septembre 2018, Maiwenn Monchecourt intégrait l'équipe de la municipalité, avec pour fonction principale la responsabilité du CLAS, mais aussi l'encadrement à la restauration scolaire, l'accueil à la mairie et l'hygiène et propreté des locaux.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire qui ont quelque peu perturbé l'organisation du CLAS notamment, Maiwenn a su s'investir dans ses différentes fonctions et était très appréciée, autant par les enfants que par ses collègues.

Suite à fin de contrat, elle a quitté son poste à la commune de Sougeal le 09 septembre 2021.

Nous souhaitons la remercier pour ces 3 années passées à nos côtés et lui souhaitons une belle réussite pour l'avenir.

Karine Leutellier



Dispositif « Argent de poche »

La commune de Sougeal a expérimenté cet été et cet automne le dispositif "Argent de poche", ce qui a permis à 5 jeunes âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des tâches diverses (nettoyage à l'école, nettoyage du parvis de l'église, entretien des locaux, désherbage des espaces verts...). Ces jeunes ont travaillé par séquence de 3h30 et ont perçu entre 45 et 90 euros chacun.

Les objectifs du dispositif étaient d'impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie, de valoriser le travail effectué et favoriser les liens intergénérationnels.



Incivilité, bruit et respect de la tranquillité d'autrui

La réglementation

- L'arrêté préfectoral du 10/07/2000 peut-être consulté à la mairie ou sur le site internet de la mairie.
- Par ailleurs, dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la santé, les maires peuvent prendre des arrêtés municipaux de lutte contre le bruit.

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que l'attention aux autres, le respect des agents municipaux et des élus, tout comme la politesse ou la courtoisie.

Respecter l'autre, c'est aussi respecter notre cadre de vie :

en jetant son mégot dans la poubelle, en mettant les poubelles ménagères et verres dans les containers, en évitant des nuisances sonores, en laissant dormir ses voisins, etc...

Ces quelques efforts ne coûtent pas grand-chose et apportent beaucoup au bien vivre ensemble !

Il ne faudrait pas adosser l'incivilité à un sentiment d'insécurité. Fort heureusement, notre commune reste agréable à vivre : à chacun de faire en sorte que cela perdure.

Eric Hamel



Amicale des retraités

L'amicale des retraités de Sougeal dépend de Gémouv 35, du secteur de Pleine Fougères, ce qui nous permet de participer à différentes activités comme le bowling, la marche nordique adaptée, la danse en ligne, la gym, des voyages, le loto, le gai savoir. Pour toutes ces activités, il faut payer sa cotisation au club de Sougeal.

Au sein du club, une réunion est organisée le deuxième jeudi de chaque mois à 14h30 (jeux de mémoire, scrabble, le trio domino, belote, repas).

Lors de ces après-midi de convivialité, un goûter est servi gratuitement par les membres du bureau. N'hésitez pas à vous inscrire et à demander des renseignements auprès du bureau :

Mme BRAULT Yvette Présidente : 09 64 30 37 47

M. RENAULT Claude Secrétaire : 02 99 48 50 48

Mme BODIN Paulette Trésorière : 02 99 48 67 64

Yvette Brault



Photos Eric Hamel / Yvette Brault

Association MifaSol O Gallo

L'année 2021 ne peut être considérée comme l'année de la reprise des festivités mais plutôt comme celle des prémices du retour à une vie « normale » pour 2022. En tout cas c'est ce que l'on souhaite.

Certes, nous n'avons pas réalisé notre petit festival musical fin Juin de cette année mais nous avons néanmoins participé activement à la mise en place, à l'accueil et à l'encadrement de la sécurité du 5ème Trophée de la nouvelle Communauté de Communes.

Organisée par les responsables de la JS Dol, cette édition reliait Roz Landrieux à Sougeal. L'élément marquant de cet événement, c'est que nous sommes parvenus à réunir les bénévoles de deux associations de Sougeal, Sport & Loisir (**USS**) et **Mifasol**. Ce fut une belle expérience humaine puisqu'il s'agissait d'accorder nos violons afin de gérer l'aspect festif et de maîtriser globalement la sécurité sur la course, dont le succès a ainsi été assuré. À ce sujet je dois saluer les 14 commissaires qui ont parfaitement tenu leur poste. Un petit coup chapeau aussi aux dames qui ont "fait sauter" les crêpes dont la pâte fut préparée par notre boulanger. Merci également aux hommes et aux femmes qui ont tenu la sacro-sainte buvette et les grilleurs et vendeurs des incontournables galettes saucisses ! Encore une fois, sans l'ensemble de ces bénévoles, rien ne pouvait être convenablement réalisé, un grand merci !

C'est avec l'espoir de vous retrouver l'année prochaine devant des artistes de tout bord ou de toutes sensibilités vocales et musicales en profitant de l'instant présent. Une bonne et bienfaisante année à vous et à vos proches.

Jean Claude Garnier



Les maquettes de la baie

L'année 2021 se termine sur une bonne note pour notre association car pour notre première expo en octobre près de Brest nous avons remporté 3 médailles.

Contrairement aux rumeurs, notre association existe toujours et le siège est bien à Sougeal et la subvention qui nous est versée annuellement nous sert à payer nos assurances, je tenais à le préciser.

Les complications d'organisation ne nous permettront pas d'organiser un futur festival en 2022 ce qui est bien dommage car notre association fêtera ses 10 ans d'existence.

De nombreuses sorties sont prévues pour 2022 mais tout ceci en fonction des événements sanitaires. Le concours européen que nous faisons tous les ans en Mars en Belgique est lui aussi suspendu, mais les constructions et réalisations de certains membres ont fleuri depuis 2 ans.

Le nombre d'adhérents reste stable malgré cet épisode compliqué mais si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

En mon nom et celui des maquettes de la baie je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2022.

Le président Roland Guerin



La vie associative de l'école

L'**APEL**, Association des **P**arents d'**E**lèves de l'**E**nseignement **L**ibre:

- président : M. Vincent LHONORE
- secrétaire : Mme Emeline DARON
- trésorière : Mme Céline SORRE
- trésorière adjointe : Mme Marie THEBAULT



L'**OGEC**, **O**rganisme de **G**estion des **E**coles **C**atholiques:

- présidente : Mme Sabrina BOSSA
- secrétaire : Mme Mélanie MICHEL
- trésorière : Mme Odile DORCHIES
- trésorier adjoint : M. Eric HAMEL

À la rentrée, les enfants ont découvert, avec joie, leur salle de motricité entièrement repeinte. Des travaux de peinture sont également prévus en décembre pour la classe maternelle. Durant l'été, nous avons commencé à réorganiser le matériel scolaire, en aménageant des étagères adaptées favorables à l'autonomie des élèves. Les associations ainsi que toute l'équipe éducative souhaitent que les enfants puissent évoluer dans un cadre agréable, propice aux apprentissages.

Les associations et l'équipe éducative remercient les parents pour leur participation à la vente de chocolats de Noël.

Vous pouvez suivre l'actualité de notre école sur le site internet :

<https://ecolepriveesougeal.wordpress.com>

Myriam Jubault

ACCA de Sougeal

Après une saison difficile liée à la crise sanitaire, l'Assemblée Générale s'est déroulée le 13 juin 2021, avec une majorité des chasseurs dans une ambiance amicale. Le bureau est représenté par 9 membres : Repessé Christophe (président), Rivière Louis (vice président), Guillard Bertrand (trésorier), Herbert Thierry (vice trésorier), Legendre Christophe (secrétaire), Hilpron Sébastien (vice-secrétaire), Macé Henri, Ronsoux Marcel, Lefrançois Daniel. Cette année, nous avons le plaisir de compter parmi nous un jeune chasseur, Paul Massin et Pierre Brault en chasse accompagnée.

Le comptage lièvres a recensé une moyenne de 1.7 lièvres au km (environ 34 sur 20 km), 5 chasseurs ont eu la chance d'en prélever. La chasse au grand gibier se déroule correctement.

Notre loisir ainsi que la ruralité font face à des attaques diverses, nous nous sommes rassemblés à Redon le 18 septembre avec les agriculteurs, les interprofessions du bois et de la forêt, des professionnels du cirque, le monde de la pêche...pour défendre les droits ruraux. Un nouveau rassemblement est prévu au mois de

mars à Paris, venez défendre les traditions de campagne avec nous. Nous vous remercions d'avoir participé nombreux au repas chevreuil début mai, et nous vous convions au prochain qui aura lieu le 19 mars 2022 si les conditions le permettent.

Retenez aussi votre week-end du 6-7 août pour le Ball Trap. Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une bonne année 2022. **Le bureau de l'ACCA**





Entente Franco-Anglaise Sougealaise



Hello to All

Since the month of September 2021 the Association EFAS has resumed activities as follows:

Monday - Art 14h – 16h

Beginning French 16h – 17:30h

English 18h – 19h

Wednesday Fil-et-Laine 14h – 16h

Thursday French 14h30 – 16h

If you are interested and desire to join us, please feel free to call, and leave a message if necessary the following numbers:

English Language: 06 84 59 50 23

French Language: 02 99 20 87 61

The annual fee is 15 euros, which covers the period from January through December for all activities. It will our pleasure to welcome new members.

The President and members of the committee wish you a Merry Christmas and an excellent new year to you and your family.

The President

BRIAN RODGERS



Bonjour à toutes et à tous.

Depuis le mois de septembre 2021 l'Association Franco Anglaise a repris ses activités et vous propose :

Lundi : Cours d'art peinture de 14h à 16h

Cours de français de 16h à 18h débutant

Cours d'anglais de 18h à 19h

Mercredi : cours de Fil et Laine de 14h à 16h

Jeudi : Cours de français de 14h30 à 16h confirmé

Si vous êtes intéressés et désirez nous rejoindre, veuillez nous appeler et bien vouloir laisser un message en cas d'absence aux numéros suivants :

Langue Anglaise 06 84 59 50 23

Langue Française 02 99 20 87 61

La cotisation est de 15,00 euros par an.

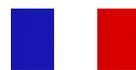
Cette cotisation est valable de janvier à décembre pour toutes les activités.

Nous accueillerons avec plaisir tous nouveaux membres.

Le Président et toute l'équipe vous souhaitent un Joyeux Noël et une excellente nouvelle année à vous et à votre famille.

Le Président

BRIAN RODGERS



UNC

Après une longue absence aux cérémonies publiques, nous avons, pour ce 11 novembre 2021, effectué en public, la commémoration de la fin du conflit de 1918. Tous les adhérents et habitants de Sougeal étaient conviés à cette cérémonie. La messe cantonale fut célébrée à Vieux-Viel par Monsieur l'abbé Simon. La cérémonie s'est tenue au monument de Sougeal, en présence de Monsieur Chapdelaine Rémi, Maire de Sougeal et de Michel Leroy, Président de l'UNC de Sougeal, accompagnés des 4 drapeaux de l'association et de la population présente. Après le dépôt des gerbes, furent prononcés les discours de l'UNC départementale, par le Président de l'UNC, puis celui du ministère des armées par monsieur le Maire. Après la minute de silence, l'ensemble de l'assistance a entonné la marseillaise. Afin de conclure cette cérémonie, nous avons été invités par Monsieur le Maire au verre de l'amitié dans la salle Solo Gallo. Merci aux adhérents (es) et amis (es) qui ont participé au repas à Beauvoir.

Le samedi 13 novembre 2021, s'est tenue l'assemblée générale des associations d'Ille et Vilaine à Saint Germain en Coglès, l'UNC de Sougeal était représentée par son Président, Monsieur Leroy. Les rapports d'activité et financier furent adoptés à l'unanimité des participants.

Le Président de l'UNC de Sougeal, Michel Leroy



Photos HAMEL Eric

Calendrier des fêtes et manifestations 2022

2022	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	LIEU
Vendredi 14 janvier	Mairie	Vœux	Espace Solo Gallo
Dimanche 20 février	Amicale des retraités	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 19 mars	ACCA	Repas chevreuil	Espace Solo Gallo
Dimanche 8 mai	UNC	Commémoration	Monuments aux Morts
Vendredi 24 juin	APEL	Portes ouvertes écoles	École
Dimanche 26 juin	UNC	Vide grenier	Stade ou centre-bourg
Samedi 2 juillet	MiFaSol O Gallo	Festi'Zik	Stade
Dimanche 31 juillet	Fête de l'Oie	Fête de l'oie	Marais de Sougeal
Samedi 6 et Dimanche 7 août	ACCA	Ball-trap	A déterminer
Dimanche 18 septembre	EFAS	Exposition	Espace Solo Gallo
Samedi 24 et dimanche 25 septembre	Les maquettes de la Baie	10 ans des maquettes	Espace Solo Gallo + centre-bourg
Samedi 1 ^{er} octobre	Amicale des retraités	Gai savoir	Espace Solo Gallo
Vendredi 11 novembre	UNC	Commémoration	Monuments aux morts
Lundi 5 décembre	UNC	Commémoration	Monuments aux morts
Vendredi 9 décembre	APEL	Arbre de Noël	Espace Solo Gallo

Un petit renouveau sur les décorations de Noël

La commune de Sougeal loue les décorations de Noël à la société Decolum, avec un renouvellement tous les 3 ans. Celui-ci a eu lieu cette année et nous espérons que vous apprécierez les nouveaux candélabres. Un grand merci à Loïc et Eric pour leur investissement créatif et l'installation de ces décors féériques.



Créations 2021
Eric et Loïc



L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS
SOUHAITE
UN JOYEUX NOEL
ET
UNE BONNE ANNÉE



AU PROGRAMME BEAUCOUP
DE JOIE, DE CHANCE,
DE SANTÉ, DE RÉUSSITE,...

